



Compte rendu de la Formation spécialisée (FS) du CSAL du 05/05/2023

Rennes, le 10 mai 2023

Avant d'entamer la réunion , le DRFIP du 35 apporte les informations suivantes :

- suite à des difficultés informatiques (panne SFR), il n'y aura pas de présentation sur écran des différents exposés de la séance ;
- l'ISST (Inspecteur santé et sécurité travail) est absente ce jour, elle assiste à la FS (formation spécialisée)du département 22 ;
- la trésorerie Ille-et-Vilaine amendes est fermée ce jour suite aux problèmes informatiques rencontrées (réseau SFR).

La CGT demande une modification de l'ordre des points à l'ordre du jour de la séance, avec l'intégration des points relatifs au réaménagement immobilier du SIE de Saint-Malo et à la réorganisation du SIP de Saint-Malo en pôles. Nous souhaitons en outre que les points obligatoires soient étudiés juste après. Le DRFIP valide la demande.

La DRFIP indique que le secrétariat administratif est assuré par la direction qui établira les comptes-rendus des FS et les relevés de décisions des GT (groupes de travail).

Examen des points à l'ordre du jour

1- Mise en place de la FS :

La DRFIP explique que le règlement intérieur (RI) ministériel ne lui a toujours pas été communiqué. Celui-ci devrait être formalisé au cours de l'été pour approbation à la rentrée : avis de la FS et vote en CSAL. La DRFIP n'a pas la maîtrise du calendrier , le règlement doit faire l'objet de discussion au niveau national avec les OS, et doit être soumis au CSAM et FSM, et CSA de réseau.

Il est demandé que le RI qui sera décliné en local puisse être amendé. (NB sur les documents transmis il est indiqué que les instances locales n'ont vocation à amender le RI type ministériel que sur 2 points : la désignation du comité et le nombre d'ASA pour les membres titulaires , suppléants et secrétaire de l'instance)

2- Désignation du secrétaire provisoire en attendant le règlement intérieur (RI) :

La candidature de Nathalie HARDY(CGT) est validée à l'unanimité.

La CGT explique que l'action du secrétaire se fera en concertation avec toutes les organisations syndicales, que l'intersyndicale sera la priorité, et que les organisations syndicales ont déjà commencé à travailler en ce sens.

La CGT insiste sur le rôle du secrétaire administratif différent de celui du secrétaire. Le secrétaire administratif est en effet chargé de la rédaction des PV de la FS et du relevé de décisions des GT. Cette mission n'incombe aucunement au secrétaire désigné ce jour.

3- Règles de fonctionnement de l'instance dans l'attente de l'adoption du RI :

M PHILOUZE présente l'organisation de la DRFIP pour la FS :

- les convocations et documents liés seront gérés par le service communication, comme pour le CSA ;
- le secrétariat administratif est du ressort de Valérie NOYAL, chargée de mission de la BIL chargée de l'écoresponsabilité ;
- les documents obligatoires seront gérés par Véronique MEIGNE, assistante de prévention.

Les OS demandent que les documents obligatoires (fiches de signalements, accidents du travail et maladies professionnelles, registres hygiène et sécurité, compte-rendus d'évacuation...) soient envoyés aux représentants de la FS au fil de l'eau, et les documents relatifs aux points à l'ordre du jour 15 jours avant la tenue de la séance. Il s'agit de pouvoir travailler dans des conditions optimales. Le DRFIP valide cette demande.

La DRFIP explique que la discussion avec les OS ne s'arrête pas à la FS. Un GT préparatoire sera préalable à chaque réunion de la FS avec rédaction d'un relevé de décisions écrit transmis aux OS.

M PHILOUZE indique en outre son intention de poursuivre les GT immobiliers si nécessités, et précise que les espaces de discussion informels restent ouverts.

4-Note d'orientation ministérielle :

La DRFIP indique que le support de présentation sera envoyé aux OS (incident technique empêchant la diffusion sur rétro projecteur).

Alain PRIGENT, APMP (animateur de la politique ministérielle de prévention) présente la note d'orientation ministérielle, en rappelant qu'un axe sur le fonctionnement de la FS vient d'être développé et en insistant sur l'attente du RI.

La FS a pour attribution tout ce qui relève de la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales y afférentes.

Il rappelle que pour l'exercice de leur mandat les titulaires et suppléants bénéficient d'autorisations d'absence. (des discussions sont engagées au niveau au niveau national par nos OS

Un guide de fonctionnement est en cours de rédaction, il sera disponible courant de l'année 2023, comme l'ensemble des guides prévus dans la note (concertation au niveau national).

Les crédits sont répartis comme suit :

- crédit pour la FS 161 891 € (107 €/agent) avec une réserve de 9 % sur l'enveloppe globale. Cette enveloppe est parfois libérée , mais on le sait souvent relativement tard, actuellement le crédit disponible est de 147 321 € ;
- enveloppe pour la formation qui est de 30 260 € (20 €/agent) avec une réserve de 9 %, 20 537 € sont actuellement libérés ;
- enveloppe nationale: à ce jour, M PRIGENT ne dispose pas de renseignement particulier si ce n'est que cette enveloppe est prise sur des crédits ministériels pour des grands projets . Ils correspondront certainement à des appels à projets (exemple études ergonomiques , amélioration des conditions de vie au travail).La DRFIP n'a pas eu le détail.

Sur le dispositif de formation des représentants du personnel, 5 jours sont octroyés, avec a priori deux jours pour les OS financés par la direction.

M PRIGENT est chargé :

- du suivi des formations ;
- de la recherche des prestataires ;
- de la gestion du budget ;
- du renseignement des OS et de la secrétaire ;

- et apportera son aide aux assistants de prévention.

En ce qui concerne l'approche organisationnelle du télétravail, la DRFIP explique s'être engagée dans la démarche de l'ANACT qui est intervenue sur les sites de Fougères et Montfort.

La DRFIP 35 indique qu'elle travaille directement avec le secrétariat général sur la confection d'un guide qui sera diffusé au sein du réseau départemental.

Le médecin de prévention fait un point sur les agents « télétravail COVID ». Les agents fragiles sont tous passés devant le médecin. 15 agents étaient en « télétravail COVID ». Il est difficile de faire le tri entre les télétravailleurs avec des pathologies à risques COVID et le télétravail nécessité par des pathologies spécifiques. 2 agents restent en présentiel un jour par semaine compte tenu de pathologie particulière. Un agent est « désinséré »: 5 jours de télétravail et temps partiel. Cet agent nécessite un suivi, il convient de lui faire reprendre pied et d'essayer de le ramener en présentiel 1/2 journée.

Le médecin explique que le télétravail peut limiter le nombre d'arrêt maladie, ou leur permet d'être en arrêt moins longtemps.

La DRFIP indique qu'elle fera un point régulier avec les médecins de prévention sur la désinsertion des agents.

5-SIP de St Malo :

L'intersyndicale a demandé par écrit en amont de cette réunion l'inscription à l'ordre du jour de la réforme de structure du SIP de Saint-Malo, demande rejetée par M PHILOUZE.

La CGT explique le contexte de cette demande : après plusieurs réunions des seuls contrôleurs depuis mi janvier 2023, le chef de service M LAUNAY a réuni l'ensemble des agents le 11 avril 2023 pour annoncer des modifications d'organisation du travail, fin de la sectorisation géographique et mise en place de pôles, polyvalence des agents, mise en place au 1^{er} septembre 2023.

Pour précision, c'est donc au cours de cette réunion qu'il a été officiellement présenté aux agents C de secteurs la disparition de leurs 3 secteurs d'assiette pour mettre place un secteur unique de type open space, la création d'un pôle accueil plus conséquent avec le transfert de certains emplois de secteur et du recouvrement vers ce pôle, et l'organisation service recouvrement plus resserré.

Il a été souligné que la concertation avec les agents était indispensable, que le SIP de Saint- Malo ne pouvait être comparé à Rennes compte tenu d'un manque important d'effectif.

Le DRFIP 35 a clarifié la situation en expliquant d'une part, être en attente de la note cadre de la Centrale sur les SIP, et que à ce jour les choses ne sont pas stabilisées. D'autre part, il a affirmé que la mise en place se ferait en 2024. Il a précisé que les agents seront concertés , mais a indiqué que « on peut se concerter mais cela ne veut pas dire que l'on est d'accord, et que l'on appliquera pas en cas de désaccord. »

Afin de lever toute ambiguïté , la CGT a demandé conformation de la date de mise en place. Le DRFIP a confirmé une mise en place en 2024. Le responsable de service de Saint-Malo s'est visiblement précipité !

Les OS ont insisté sur la méthode à employer.

6- SIE de Saint-Malo :

L'intersyndical a demandé la aussi en amont de la séance l'inscription à l'ordre du jour d'un point sur le réaménagement du SIE de Saint-Malo. La demande a été cette fois retenue.

Pour information, la DRFIP a décidé suite à l'arrivée de la trésorerie hospitalière de Saint-Malo/Cancale le 1^{er} juin 2023 au 1^{er} étage du CFP de Saint-Malo de réaménager les espaces de travail du SIE de Saint-Malo. Les agents dénoncent une absence totale de concertation, une opacité générale entourant le projet et s'interroge sur les aménagements proposés : regroupements d'agents, grande salle de convivialité au

détriment de l'espace de travail des agents, espace de co-working...Les agents ont adressé collectivement une requête et des propositions alternatives à la direction et servi le registre hygiène et sécurité.

La DRFIP ne comprend pas la réaction des agents du SIE de Saint-Malo, elle explique être simplement dans un réaménagement immobilier. L'objectif est d'accueillir les agents de la trésorerie hospitalière tout en améliorant les conditions de vie au travail pour tout le monde. La création d'un tiers lieu « espace de coworking » permettra d'accueillir les agents travaillant à Rennes, les chefs de service. Elle précise que de la souplesse est nécessaire pour les jeunes générations !

Le DRFIP précise être loin des ratios qui devraient être appliqués conformément à la directive BORNE (rationalisation des espaces). Il ne peut entendre qu'être 5 dans un bureau de 50 m² est insupportable, pas plus que les remarques de favoritisme à l'égard des agents des trésorerie arrivant sur le site.

Les OS ont répondu que l'organisation actuelle du SIE est mise en péril, et que l'on ne peut pas vouloir le bien être des agents sans avoir concerté les acteurs de prévention.

La DRFIP indique que l'ISST et l'assistant de prévention se rendraient sur place la semaine prochaine.

Le médecin de prévention fait remarquer avoir fait une demande de visite sur le site, demande restée sans réponse, elle dénonce en outre le délai trop court entre l'envoi des documents et la réunion d'aujourd'hui.

Le DRFIP s'étonne de l'absence de réponse et indique que le médecin de prévention est invité à se joindre à la visite prévue sur le site. Le médecin répond avoir un agenda contraint et qu'elle ferait son possible pour être présente.

Pour la DRFIP, cet aménagement est un aménagement classique !

L'intersyndicale donne lecture d'une délibération reproduite ci-dessous :

Délibération Formation spécialisée du 5 mai 2023.

Début avril 2023, les agent·e·s du SIE de Saint-Malo ont alerté les représentant·e·s du personnel sur les conditions dans lesquelles se déroulait l'installation immobilière de la trésorerie hospitalière de Saint-Malo/Cancale prévue le 1^{er} juin 2023 :

- Absence de communication sur le projet et sa mise en œuvre.
- Absence de concertation sur l'affectation des locaux.
- Précipitation dans la mise en œuvre des travaux de réaménagement.

À l'examen des documents présentés au CTL du 20 septembre 2022, force est de constater que cette opération, décidée en 2019, n'a jamais intégré la prise en compte des conséquences de l'installation de la trésorerie hospitalière sur l'implantation des services présents sur le site et sur les agent·e·s qui y travaillent.

C'est pourquoi, à défaut d'information des agent·e·s et à défaut de prise en compte des conditions de travail dans la conduite du projet, les représentant·e·s du personnel demandent à la direction de répondre aux sollicitations des agent·e·s du SIE de Saint-Malo et à la requête formalisée le 14/04/23.

L'avis des acteurs de prévention est également sollicité.

L'administration a donc 2 mois pour y répondre par écrit.

7- Points obligatoires :

La DRFIP indique que la demande des OS en 2022 de bénéficier d'une présentation relative à la protection fonctionnelle des agents sera satisfaite avant fin 2023, le temps que les mesures prises suite à l'assassinat du collègue de brigade du Nord soient toutes en place.

7-1 Accidents de travail :

8 accidents du travail ont été examinés.

Les OS informent la DRFIP de la nécessité de désigner des représentants pour les comités médicaux au plus tard le 30 juin. La DRFIP indique ne pas être au courant, et à l'instant même de la discussion mentionne recevoir la circulaire.

7-2 Signalements :

4 fiches de signalement ont été étudiées. Il s'agit principalement de comportement injurieux d'utilisateurs pour lesquels la DRFIP envoie des lettres de mises en garde.

7-3 Registres hygiène et sécurité :

L'assistante de prévention explique la procédure en cas de panne ascenseur : la maintenance des ascenseurs doit intervenir dans les 4 h, si elle ne peut intervenir elle doit prévenir les services de secours pour évacuation. La DRFIP reconnaît un dysfonctionnement, et indique qu'un protocole sera établi prochainement.

Il est proposé en solution provisoire : recensement des personnes pouvant être concernées, présence de contacts du personnel (RH?) au référent noté au niveau des ascenseurs.

Les OS font remarquer que les tests de la chaise ne sont pas faits depuis 2019 au moins, et dénoncent un manque de fauteuil roulant adapté pour le passage des portes coupe feu.

7-4 Compte-rendu d'évacuation :

Pas d'observation nouvelle par rapport au GT

7-5 Fiches de projet (budget) :

10 fiches actions ont été envoyées par la direction.

Un débat est engagé sur les deux fiches actions n° 6 et 7 relatives aux travaux de mise en conformité électrique :

Fiche n°6 : « Suite à la maintenance intervenue sur le site de la DRFIP, des correctifs sont à apporter au niveau des installations. Il est proposé de co-financer ces correctifs, montant de 28 352,38 € »

Fiche n°7: « Suite à la maintenance intervenue sur les sites de Magenta, le Turgot, Saint-Malo, Fougères, Vitry et Retiers, des correctifs sont à apporter au niveau des installations. Il est proposé de financer ces correctifs, montant de 13 710,81 € »

M PRIGENT rappelle la doctrine sur les dépenses à engager : exemplarité, complémentarité et urgence. Les travaux de mise aux normes ont toujours été financés par le CHS-CT pour une partie raisonnable.

La DRFIP propose un cofinancement 50/50.

Une suspension de séance est demandée.

L'intersyndicale propose un cofinancement à hauteur de 40 % pour la FS, et 60 % pour la DRFIP. Cette proposition est acceptée.

Il est à noter que le budget qui ne serait pas utilisé sera perdu, il est donc urgent de proposer des actions.

Toutes les autres fiches sont acceptées.

8- Plan de formation :

M PRIGENT souhaite donner la priorité aux formations aux risques majeurs.

Il est proposé :

- 4 formations de recyclage SST il s'agit de « recycler » les agents qui ont déjà suivi la formation 1^{er} secours et qui risquent de perdre leur accréditation, coût de la formation 3 840 € TTC pour une journée de formation à l'APAVE.

-3 formations « gestes qui sauvent » organisé sur une 1/2 journée, 10 personnes maximum, coût de la formation 1 920 € TTC.

Le DRFIP intervient et indique qu'il est nécessaire de former une majorité des agents à la formation Gestes qui sauvent. Il précise qu'il faut sensibiliser les agents aux gestes qui sauvent et insiste sur le travail de pédagogie à faire en la matière.

Un recensement sera donc fait , et notamment une cartographie par service des agents formés pour vérifier si des services sont « orphelins ».

Autres formations proposées:

- manipulation des extincteurs. Cette formation pourrait être couplée avec la formation « gestes qui sauvent » ;

-prévention des risques routiers.

Il reste un peu plus de 6 000 € à utiliser. Il faut se décider rapidement des formations souhaitées.

9- Crédits délégués :

Le point a été évoqué par M PRIGENT lorsqu'il a présenté la partie relative au crédit dans le point « note d'orientation ».

10- Budget prévisionnel et orientations de l'instance :

	Crédits alloués	Crédits disponibles
Enveloppe de la FS	161 891 €	147 321 €
Enveloppe régionale : formations	30 260 €	27 637 €

Répartition de l'enveloppe locale	Prévisionnel
Aménagement de postes de travail sur préconisations médicales	40 000 €
Télétravail : sac à dos, valises à roulettes	10 000 €
Travaux de sécurité, risques majeurs dont sécurité incendie et sécurité électrique	50 000 €
Conditions de travail : ambiance lumineuse, trousse de secours, fauteuils de repos, stores, bien être au travail	45 000 €
Total	145 000 €
Reste	2 321 €

	Prévisionnel
Enveloppe régionale formation envisagées selon programme défini en FS	27 637 €

11. Questions diverses :

La CGT demande la date de mise en place du bloc 2 au niveau CGF. Réponse de la DRFIP : en 2024

La DRFIP a fait un point sur des aménagements et projets immobilières en cours :

- arrivée de la trésorerie hospitalière de Rennes sur le site de Rennes Magenta : les plans ont été finalisés, la concertation avec les agents est imminente.

- BDV/BCR, brigade anti-fraude : une 1^{ère} séance GT a eu lieu. Suite à l'expression des besoins des parties, les ergonomes du secrétariat général vont proposer des scénarios en juin 2023.

- Accueil Rennes Magenta : le groupe projet s'est réuni le 28 mars. L'idée est d'aller regarder les accueils de Paris et Lorient, des choses intéressantes ayant été réalisées. Il faut du temps pour la réflexion. La DRFIP reconnaît que pour une mise en place en 2024 c'est compliqué compte tenu des contraintes de l'accueil. Il faut revoir complètement l'ergonomie de l'accueil, et repenser l'organisation du travail.

La délégation CGT